

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 24 OCTOBRE 2023



## PLFSS 2024 : LE GOUVERNEMENT DOIT TRANSFORMER L'ESSAI SUR LA TÉLÉEXPERTISE

**La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se félicite de l'adoption d'un amendement porté par le groupe Socialistes et apparentés, avec avis favorable de Madame la rapporteure Stéphanie Rist, portant sur l'ouverture de la téléexpertise aux orthophonistes lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 en commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale.**

Actuellement seuls les avis des professionnels médicaux peuvent être sollicités dans le cadre de la téléexpertise, les autres professionnels de santé ne pouvant être sollicités à distance malgré leur expertise dans leur domaine.

Or, pour améliorer le parcours de soin des patients, un professionnel de santé peut avoir besoin de solliciter à distance l'avis d'un autre professionnel de santé, en raison de la formation ou des compétences particulières de ce dernier. Les orthophonistes, experts des troubles de la communication, de la voix, du langage, des fonctions oro-myo-faciales, des troubles neuro linguistiques, sont les plus compétents pour apporter une expertise dans certaines situations complexes.

D'autres professionnels paramédicaux ou des médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes, ont régulièrement besoin de connaître le point de vue spécifique des orthophonistes pour améliorer les soins prodigués à leurs patients.

L'expérimentation proposée, d'une durée de deux années et dans trois régions, s'inscrit exclusivement dans le cadre de l'exercice coordonné des orthophonistes (équipe de soins primaires, centre de santé, communauté professionnelle territoriale de santé et maison de santé).

**La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) appelle les parlementaires à élargir les contours de ce texte en permettant à tous les orthophonistes de pouvoir être sollicités dans le cadre d'une téléexpertise et demande au gouvernement de soutenir cette revendication lors de l'examen en séance publique.**